

APEPAW INFORMATIONS

Bulletin d'informations de l'Association Pour l'Environnement et le Patrimoine de Wissous

5 rue du Bas des Glaises 91320 Wissous tel : 0164470488

messagerie: apepaw@laposte.net site internet : <http://apepaw.over-blog.com/>

N° 37 Octobre 2019

Principes des informations APEPAW : Vérité, honnêteté, transparence

LA GAZETTE DE WISSOUS ORGANE DE DESINFORMATION

La définition du mensonge donnée par le grand dictionnaire Robert est la suivante : « Assertion sciemment contraire à la vérité faite dans l'intention de tromper »

Nous allons analyser les informations parues dans les gazettes de Wissous des mois de mars et de juin 2019 et nous laissons au lecteur de juger.

Dans la gazette de mars dernier, le déplacement de la déchèterie est justifié par la non-conformité de celle-ci, mais en oubliant d'avouer que la nouvelle n'est pas plus aux normes. A l'époque nous nous interrogeons sur les raisons cachées de ce déplacement. Maintenant on le sait, la municipalité va vendre le terrain pollué de l'ancienne déchèterie pour y recevoir une fourrière (pourquoi pas une 'casse') Pendant ce temps en absence de toute précaution la nouvelle déchèterie pollue un terrain sain en le dévaluant.

Le maire déclare dans son édito de juin ne pas souhaiter communiquer sur l'opération immobilière du 39 rue du général de Gressot qui relève du domaine privé.

Si cela relève du domaine privé pourquoi dans le projet du nouveau PLU il est écrit concernant le 39 rue du général de Gressot : « c'est dans cet espace que la Municipalité souhaite **favoriser** la réalisation d'un projet résidentiel situé en face de la bibliothèque communale à proximité du parc A. Clark ». Ce passage a choqué aussi le commissaire enquêteur qui a demandé que cette phrase soit retirée du nouveau PLU. Si cette opération immobilière est si privée que cela, pourquoi le maire a communiqué sur celle-ci pendant plus de 30 mn lors de la réunion de rattrapage organisée le 23 mai dernier sur le PLU apparemment inspirée par le commissaire enquêteur. Si c'est opération est si privée que cela pourquoi avoir bataillé avec l'assemblée pendant tout ce temps avec acharnement pour conserver les nouvelles règles d'urbanisme qui favorisent l'opération immobilière.

A part cela, la municipalité n'a pas communiqué sur l'opération immobilière privée que le nouveau PLU devait favoriser. A vous de juger si la définition en début d'article s'applique

Enfin le maire nous rejoue pour la nième fois son petit couplet sur 'l'esprit village' en disant : « Rassurez vous Wissous est et restera une commune résidentielle attractive par son cadre naturel paysager et historique, j'ai toujours agi dans ce sens ». Il y a de quoi s'étrangler quand on sait qu'il vient de raser un bois, rare poumon vert de la commune et qu'il n'a, comme il l'a reconnu publiquement, jamais rien fait pour le patrimoine (voir l'état de celui-ci après 18 ans de mandat. (se référer à la définition)

A la page 10, un article sur l'abattage du bois du boulevard bat tous les records de désinformation.

Ce bois n'était pas une gêne pour les avions, car aucun pilote de s'est plaint de sa présence depuis des décennies. Un décret de 2015, prévoit dans le cadre des servitudes aéronautiques autour de l'aéroport d'Orly des hauteurs à ne pas dépasser en fonction des distances par rapport aux pistes. En octobre 2017 la commune de Wissous reçoit un courrier de la Direction de l'Aviation Civile demandant l'**élagage** de quelques arbres du bois du boulevard de l'Europe (du Colombier) afin de respecter ce décret. Cette demande est accompagnée d'une étude sérieuse qui identifie individuellement les arbres à élaguer en indiquant pour chacun la longueur à enlever. Moins de 20% des arbres du bois sont concernés. Seuls 3 d'entre eux doivent être réduits de 6 m, les autres, une vingtaine, dépassent de 0 à 6 m la hauteur autorisée.

Alors comment la municipalité peut elle affirmer que les arbres ont été abattus à la demande de l'Aviation Civile, et que tous ces arbres dépassaient de 6 mètres la hauteur autorisée. Celle-ci ainsi que l'ADP, l'Aéroport d'Orly, consultés par l'APEPAW, ne confirment pas cette allégation pas plus que la Préfecture.

Il n'y avait pas plus d'arbres morts dans ce bois que dans des espaces boisés de ce type

Prétendre qu'un élagage tue irrémédiablement un arbre est une véritable aberration. Si cela était vrai il n'y aurait plus un seul arbre d'ornementation le long des rues.

Affirmer gratuitement que l'arasement des centaines d'arbres et d'arbustes coute moins cher que l'élagage d'une trentaine est à prouver. Avec une telle politique il faut éliminer tout espace vert qui entraîne des dépenses.

Cerise sur le gâteau, nous apprenons que le bois était un lieu de prostitution et d'installations illégales de roms. Première et très étonnante nouvelle, car si cela avait été le cas nous sommes persuadés que la gazette se serait chargée de nous en informer. Il faut s'inquiéter pour le parc Les Etangs et pour celui de Montjean.

Toutes ces justifications sont dérisoires et montrent bien que la municipalité a profité de la demande par l'Aviation Civile d'un simple élagage du bois pour raser celui-ci dans un but inavoué que nous devrions pas tarder à découvrir à la veille des élections, quoique qu'avec cette municipalité les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent.

A la page 12 de la gazette, un petit encart de quelques lignes sur « PLU : la grande explication » Si c'était une grande explication elle méritait mieux que les banalités débitées pendant la réunion, avec cet étonnant satisfecit : « Des réponses ont pu être apportées » On se demande lesquelles, mais comme le dit l'autre : « ce sont vos questions et ce sont mes réponses. »

En dessous, la municipalité prétend qu'elle n'a jamais prévu la création d'une gare routière sur le site de la gare. Dans le projet de PLU il est pourtant écrit : la gare de proximité permettra la création d'un pôle multimodal.

Définition d'un pôle multimodal : c'est un lieu d'échange où se connectent différents modes de transports, trains, métros, bus .. A vous de juger

Nous pensons que cette analyse des informations données par la gazette vous rassurera sur la véracité de celles-ci concernant l'environnement et l'urbanisme.

Jean-Claude CIRET

Président de l'APEPAW